Image not found or type unknown

prime 13 eme mois en cdd d'une durée de 7 mois

Par **cedric791981**, le **21/12/2018** à **20:20**

bonjour ,

Je suis agent de quai dans une entreprise de transport frigorifique.

J'ai été embauché en CDD du 7 juin 2016 au 31 decembre 2016 , je n'ai pas touché de 13 eme mois au prorata de la période ci-dessus , est-ce normal ?

Car sur la convention collective il est precisé que pour les personnes n'ayant pas 1 an d'ancienneté au 31 decembre de l'année en cours , le 13eme mois doit etre calculé au prorata !

est ce que quelqu'un a la reponse et pourrait m'aider ?

Cordialement ,

Par **P.M.**, le **21/12/2018** à **20:53**

Bonjour,
Il faudrait que vous précisiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro avec éventuellement la référence de la disposition concernant le 13° mois...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés